

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM  
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

**Décision DG n° 2013-385 du 14 octobre 2013 portant habilitation d'un inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé**

NOR : AFSM1330708S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,  
Vu le code de la santé publique, et notamment la cinquième partie, livre III (partie législative) et livres III et IV (partie réglementaire);

Vu la décision DG n° 2013-384 du 14 octobre 2013 portant désignation d'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

En application des articles L. 5313-1 à L. 5313-3 et R. 5412-1 du code de la santé publique, est habilité à la recherche et à la constatation d'infractions pénales l'inspecteur de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé dont le nom suit: Mme Aude LECOMTE, docteur en pharmacie contractuel.

#### Article 2

Le directeur de l'inspection est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 14 octobre 2013.

Pour le directeur général de l'ANSM et par délégation :  
*La directrice générale adjointe,*  
B. GUÉNEAU-CASTILLA